

Rapport sur la qualité des actifs au 31 décembre 2011

I- Prêts garantis

1) Répartition par catégories de créances, par types de contrepartie et par types de garantie :

Catégories de créances	Encours
Créances commerciales	0 M €
Crédits à l'exportation	0 M €
Crédits de trésorerie	0 M €
Crédits à l'équipement	0 M €
Crédits investisseurs à l'habitat	34 709 M €
Crédits promoteurs	0 M €
Autres crédits	0 M €
	34 709 M €

Types de contreparties	Encours
Sociétés non financières et entrepreneurs	0 M €
Particuliers	34 709 M €
Autres	0 M €
	34 709 M €

Types de garanties	Encours
Garanties hypothécaires sur habitations	22 761 M €
Cautions délivrées par un établissement de crédit	11 948 M €
	34 709 M €

L'intégralité des prêts garantis par une caution est cautionnée par Crédit Logement.

Il n'y a aucune créance douteuse ou en impayé dans le portefeuille apporté en garantie. Le montant des provisions affectées est donc nul.

2) Répartition des encours de prêts garantis par une hypothèque ou par une caution en fonction de leur quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées :

	Prêts garantis par une hypothèque	Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit
Quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées	Encours	Encours
Capital restant dû à la clôture de l'exercice	16 323 M €	9 443 M €
Produit de la quotité définie à l'article R. 515-2 du Code monétaire et financier et de la valeur du bien donné en garantie	6 438 M €	2 505 M €
	22 761 M €	11 948 M €

3) Répartition en fonction de l'année de conclusion du contrat de prêt :

Année de conclusion du contrat de prêt	Prêts garantis par une hypothèque		Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit	
	Encours	Nombre de prêts	Encours	Nombre de prêts
1993	1 M €	140	0 M €	0
1994	5 M €	364	0 M €	4
1995	11 M €	777	0 M €	11
1996	35 M €	2 541	1 M €	57
1997	67 M €	4 381	1 M €	148
1998	122 M €	5 635	4 M €	298
1999	259 M €	8 086	14 M €	576
2000	276 M €	7 317	9 M €	373
2001	314 M €	6 957	25 M €	685
2002	510 M €	9 711	69 M €	1 820
2003	1 026 M €	15 903	249 M €	5 006
2004	1 888 M €	23 651	719 M €	11 374
2005	3 363 M €	36 056	1 443 M €	18 357
2006	4 479 M €	45 151	2 205 M €	23 696
2007	3 780 M €	39 325	2 071 M €	21 103
2008	1 783 M €	21 251	1 012 M €	11 521
2009	1 809 M €	18 764	1 217 M €	13 241
2010	2 208 M €	21 592	2 114 M €	22 312
2011	825 M €	8 389	795 M €	8 988
	22 761 M €	275 991	11 948 M €	139 570

4) Répartition selon la durée résiduelle :

Année de conclusion du contrat de prêt	Prêts garantis par une hypothèque		Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit	
	Encours	Nombre de prêts	Encours	Nombre de prêts
0	1 M €	412	1 M €	270
1	32 M €	5 220	18 M €	2 147
2	90 M €	7 637	53 M €	3 275
3	185 M €	10 357	119 M €	4 830
4	238 M €	9 940	167 M €	5 099
5	306 M €	9 320	241 M €	5 783
6	390 M €	9 625	322 M €	6 674
7	513 M €	10 623	383 M €	6 928
8	714 M €	12 566	505 M €	8 136
9	877 M €	13 465	610 M €	8 963
10	855 M €	12 395	601 M €	8 039
11	907 M €	12 228	559 M €	6 921
12	979 M €	12 914	509 M €	5 985
13	1 351 M €	16 315	752 M €	8 166
14	1 549 M €	17 153	893 M €	9 218
15	1 339 M €	13 674	794 M €	7 520
16	1 140 M €	11 065	574 M €	4 950
17	954 M €	9 476	421 M €	3 590
18	1 177 M €	10 768	546 M €	4 306
19	1 611 M €	13 614	717 M €	5 707
20	1 812 M €	14 534	812 M €	6 240
21	1 331 M €	10 475	606 M €	4 452
22	741 M €	5 954	325 M €	2 453
23	866 M €	6 558	440 M €	3 124
24	908 M €	6 536	433 M €	3 017
25	743 M €	5 208	197 M €	1 408
26	656 M €	4 524	192 M €	1 303
27	241 M €	1 729	73 M €	515
28	147 M €	999	44 M €	303
29	78 M €	501	32 M €	194
30	30 M €	206	9 M €	54
	22 761 M €	275 991	11 948 M €	139 570

5) Répartition selon la localisation des biens apportés en garantie par pays :

Tous les biens apportés en garantie sont situés en France.

6) Répartition selon la pondération qui leur est attribuée au titre du ratio de couverture des ressources privilégiées :

Le seul organisme de cautionnement garantissant les prêts garantis par une caution composant le portefeuille est Crédit Logement. Crédit Logement n'entre pas dans le périmètre de consolidation au sens de l'article L. 233-16 du Code du commerce et est noté AA par Standard & Poor's et Aa2 par Moody's. Tous les prêts garantis par une caution inclus dans le portefeuille apporté en garantie sont pondérés à 100% pour le calcul des ratios mentionnés à l'article R. 515-7-2 du Code monétaire et financier.

7) Répartition des encours des prêts mobilisés par billets à ordres régis par les articles L. 313-42 à L. 313-49 du Code monétaire et financier selon les critères mentionnés au 1) et 5) :

Néant

II- Exposition sur les personnes publiques

Néant

III - Organismes de titrisation et entités similaires

Néant

IV- Valeurs de remplacement

Au 31 décembre 2011 les titres et valeurs suffisamment liquides détenus par Crédit Mutuel Home Loan SFH sont exclusivement constitués des éléments suivants :

- Cash : 105 135 Euros
- Dépôts à termes des sommes provenant du placement des fonds propres et des emprunts subordonnés : 240 millions d'euros. Ce placement auprès de la BFCM se présente sous forme d'un prêt avec un préavis à 32 jours.

V- Remboursements anticipés

Au cours du quatrième trimestre 2011, le taux de remboursements anticipés calculés sur le portefeuille de crédits immobiliers s'élève à 7,47% (taux annualisé).

VI- Risque de taux

Les conditions de fonctionnement de Crédit Mutuel Home Loan SFH ne doivent pas l'exposer à un risque de taux. Les fonds collectés par l'émission de titres sont reprêtés à la BFCM avec les mêmes caractéristiques de taux et de durée. L'actif et le passif sont ainsi parfaitement adossés en durée et en taux. Le risque de taux se résume aux risques liés aux emprunts subordonnés et au placement des fonds propres.

La société pourrait être exposée à un éventuel risque de taux en cas de défaillance de la BFCM. Dans ce cas, la société serait amenée à exercer sa garantie et deviendrait propriétaire des crédits à l'habitat. Les documents du programme d'émission obligent Crédit Mutuel – CIC Home Loan SFH à conclure des swaps spécifiques avec des contreparties devant satisfaire à des critères de rating précis pour la couverture de ces risques dès dégradation de la note de la BFCM.

Suite à la dégradation de la note à long terme de la BFCM à A+ par l'agence de notation Fitch Ratings le 14 décembre 2011, et conformément au prospectus, des swaps ont été mis en place afin de couvrir le risque de taux sur les actifs et passifs.

- L'ensemble des créances clientèle (à taux fixe ou à taux révisable) est swappé contre Euribor 1 mois.
- Les émissions d'obligations de financement de l'habitat ou anciennement « covered bonds », sont également swappées contre Euribor 1 mois.

La contrepartie des swaps est actuellement la BFCM qui bénéficie d'une notation suffisante, au regard des critères d'éligibilité imposés par la documentation du programme d'émission : A-1 (court terme) par Standard & Poor's, P1 (court terme) par Moody's et F1+ (court terme) / A+ (long terme) par Fitch.

En cas de dégradation de la note de la BFCM en dessous des seuils A1 (court terme) par Standard & Poor's, P1 (court terme) par Moody's et F1 (court terme) / A (long terme) par Fitch, BFCM devra être remplacé par des contreparties éligibles.

Des swaps miroirs ont été simultanément mis en place entre Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH et la BFCM afin de neutraliser la position de taux créée par la présence des prêts miroirs.

En cas de défaut de la BFCM les prêts sécurisés et les swaps miroirs seront résiliés. Les swaps couvrant les risques de taux et de devises sur les émissions et les actifs conclus avec une contrepartie éligible resteront en place. Le seul risque de taux sera alors un risque sur les fixings, mais ce risque est limité car les actifs et passifs ont été indexés sur Euribor 1 mois.

Au 31 décembre 2011, la sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan était de 12 millions d'euros pour une hausse des taux de 200pb.

VII- Couverture du besoin de liquidité

Au 31 décembre 2011, les informations sur le besoin de liquidité à 180 jours et les modalités de couverture sont estimées comme suit :

- Les paiements de principal et d'intérêts dûs au titre des émissions sont couverts par les prêts miroirs avec la BFCM
- Emprunts subordonnés : le besoin net de liquidité dû aux emprunts subordonnés s'élève à 1 169 430 euros.
- Intérêts à recevoir par la SFH au titre des placements des fonds propres : 1 832 160 euros.

Les besoins de liquidité à 180 jours sont donc couverts.